

gles confondent ainsi la lumière et les ténèbres ; l'usage légitime d'une chose excellente avec l'abus criminel de cette même chose. La liberté véritable et bien comprise, c'est le vent favorable qui pousse sans obstacles et sûrement le vaisseau vers le port sous la direction de la boussole. La licence au contraire, c'est la tempête qui l'emporte sans boussole sur les récifs où un naufrage certain l'attend. La liberté et la licence sont les pôles opposés du monde moral ; la première conduit l'homme au ciel ; la seconde l'achemine vers l'enfer !

L'Eglise en nous donnant avec une certitude infaillible la véritable notion de la liberté, en nous traçant la limite où s'arrête son domaine, et où commence le domaine de la licence, a rendu et rend encore tous les jours un insigne service à l'homme et à la société.

III.

La loi et la grâce sont nécessaires à la liberté.

Après avoir exposé que la liberté de l'homme relève de l'intelligence et de la volonté, et que cette intelligence peut se tromper, et cette volonté faillir au devoir, le Pontife en conclut avec raison qu'il faut à cette noble faculté une protection et une aide. " La condition de la liberté humaine, dit-il, " étant telle, il lui fallait une protection, il lui fallait des aides et des secours capables de diriger " tous ses mouvements vers le bien et de les détour-